



Foyer d'hébergement – Résidence d'Olmet  
ESAT – Les ateliers de la Cère  
Foyer de vie – Résidence de Louradou

## TAXE D'APPRENTISSAGE



### Quelles entreprises sont concernées par la Taxe d'Apprentissage ?

Toutes les entreprises soumises à l'Impôt sur le Revenu (IR) ou à l'Impôt sur les Sociétés (IS) doivent s'acquitter de la Taxe d'Apprentissage quels que soient leur taille et leur statut. Cette taxe permet de financer la formation professionnelle et technologique. Dans le cadre de la Loi Avenir, les ESAT, comme Les ateliers de la Cère, peuvent bénéficier du "solde de la Taxe d'Apprentissage". Ce solde correspond à 13% de la Taxe d'Apprentissage soit 0.08% de la Masse Salariale Brute.

**C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.**

### Pourquoi verser votre Taxe d'Apprentissage aux Ateliers de la Cère ?

En versant votre taxe aux ateliers de la Cère, vous participez directement à la formation des 64 travailleurs en situation de handicap psychique de l'établissement. Vous contribuez à leur accompagnement individualisé dans les métiers de la gastronomie, du conditionnement, de la menuiserie, de la miellerie, de la corderie et du paysagisme. Vous soutenez un projet d'intérêt général innovant synonyme d'ouverture, de solidarité et d'inclusion sociale et professionnelle. En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage aux ateliers de la Cère, vous devenez partenaire du projet d'inclusion de travailleurs présentant un handicap psychique.

### Comment verser votre taxe aux Ateliers de la Cère ?

**La taxe doit être versée aux Ateliers de la Cère avant le 31 mai 2022.** Vous pouvez la verser par chèque ou virement bancaire après avoir rempli et renvoyé le bordereau de versement. Un reçu vous sera remis pour justifier votre versement auprès des services de l'État.

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

### BORDEREAU DE VERSEMENT À L'ESAT LES ATELIERS DE LA CÈRE

Bordereau de versement du solde (**avant le 31/05/2022**), 13% de votre Taxe d'Apprentissage, soit 0.08% de votre masse salariale brute en 2021 : je souhaite verser directement aux ateliers de la Cère sans passer par un organisme collecteur :

- Par chèque (joint)
- Par virement bancaire Veuillez indiquer vos coordonnées et le libellé Taxe d'Apprentissage 2022

IBAN

- Par courrier

A adresser directement à la comptable de l'association ACAP Olmet :

Mme Aurélie BEFFRIEU

Siege social

26 route de la chapelle

15800 VIC SUR CERE

- Par mail

comptabilite@acapolmet.fr

<b>TAXE APPRENTISSAGE 2022</b>
--------------------------------

<b>COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE</b>	
--	--

Nom
-----

Adresse
---------

Code Postal	Ville
-------------	-------

SIRET
-------

<b>RESPONSABLE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE / CONTACT</b>
---

Prénom / Nom
--------------

Fonction
----------

Téléphone
-----------

Email
-------